



**HAL**  
open science

## Travailleurs polonais et travailleurs français à Rosières entre 1920 et 1939. Une coexistence sans conflits?

Philippe Rygiel

► **To cite this version:**

Philippe Rygiel. Travailleurs polonais et travailleurs français à Rosières entre 1920 et 1939. Une coexistence sans conflits?. Actes de l'histoire de l'immigration, 2001, 2000, pp.édition électronique. halshs-00122975

**HAL Id: halshs-00122975**

**<https://shs.hal.science/halshs-00122975>**

Submitted on 7 Jan 2007

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Actes de l'histoire de l'immigration

ISSN 1630-7356

<http://barthes.ens.fr/cli/revues/AHI/articles/volumes/co.html>

## **T**ravailleurs polonais et travailleurs français à Rosières entre 1920 et 1939. Une coexistence sans conflits?

*Par P. Rygiel*

*"En même temps qu'il transp`rte à des milliers de kil`mètres, le v`yage fait gravir `u descendre quelques degrés dans l'échelle des statuts. Il déplace, mais aussi il déclasse (...) et la c`uleur et la saveur des lieux, ne peuvent être diss`ciées du rang t`uj`urs imprévu `u il v`us installe p`ur les g`ûter"*  
Claude Lévi-Strauss, *Tristes tr`piques*

**L**es étrangers sont plus nombreux en France durant l'Entre-deux-guerres que jamais auparavant. Pourtant, dans "Le premier pays d'immigration du monde, avant les États-Unis " 1, les affrontements violents opposant les autochtones et ces nouveaux immigrés semblent alors moins fréquents, moins violents, moins susceptibles surtout de mobiliser de vastes foules communiant dans la haine de l'étranger que durant la période précédente. Certes on trouve trace de rixes, de bagarres, causant parfois mort d'homme, mais aucun de ces incidents ne peut se comparer aux vastes mobilisations collectives dirigées contre les Belges 2 ou les Italiens qui aboutissent parfois à la fin du dix-neuvième siècle à de véritables tueries, telle celle d'Aigues Mortes 3 en 1893.

Il serait tentant d'expliquer cela par une moindre intensité ou une moindre diffusion de la xénophobie. Pourtant, la France de l'Entre-deux-guerres ne semble par plus épargnée par la xénophobie que celle de la fin du dix-neuvième siècle. La violence et la fréquence des articles 4 et des caricatures xénophobes, qui caractérisent la période ou bien, durant les années 30, la mise en place d'une réglementation de plus en plus défavorable aux étrangers 5 en témoignent. De plus, l'existence ou la force de sentiments xénophobes ou racistes paraissent n'avoir que des liens fort indirects avec l'existence de pratiques discriminatoires, ou l'importance des démonstrations collectives d'hostilité. John Higham montre ainsi, dans le cas des Juifs installés aux États-Unis, que les préjugés racistes préexistent à l'institutionnalisation de l'antisémitisme et que l'on ne trouve trace de pratiques discriminatoires qu'à partir du moment où les Juifs parviennent à concurrencer les Américains de souche dans la course aux diplômes et aux places. De fait, il semble que souvent l'on cherche à pendre le concurrent plus que l'étranger.

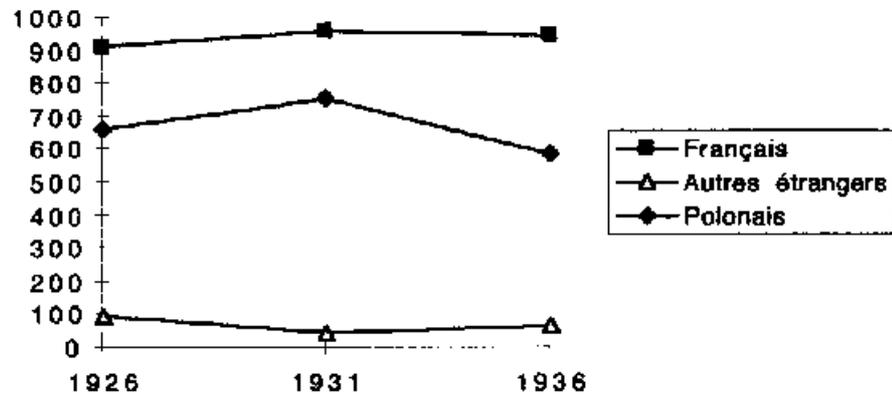
Or notre période est marquée par un processus aboutissant à faire du monde ouvrier, qui est le monde que rejoignent la plupart des étrangers arrivant alors en France, " un monde [divisé de par] la stratification et (...) l'hétérogénéité nouvelle des qualifications professionnelles et des statuts sociaux 6 ", cette segmentation s'opérant souvent selon le critère de la nationalité. Il est alors tentant de faire l'hypothèse que cette transformation des structures de la classe ouvrière, rendant les occasions de conflits entre étrangers et autochtones moins nombreuses, en faisant des nouveaux immigrés et des Français des groupes entrant peu en concurrence, parce qu'évoluant au sein de segments différents du marché du travail, permette de rendre compte du changement de nature des manifestations d'hostilité rencontrées par les immigrés. Cependant, cette hypothèse n'a de pertinence que si nous pouvons vérifier localement son efficacité et déterminer l'extension de son aire de validité éventuelle, c'est à dire si, en des lieux où coexistent effectivement Français et étrangers, nous pouvons repérer une telle segmentation du marché du travail local et rendre compte des mécanismes qui la génèrent et l'entretiennent.

C'est ce que je me propose de faire ici au travers de l'exemple d'une petite cité-usine du centre de la France, Rosières 7, siège des entreprises Rosières, dont le personnel dès le début des années vingt et pendant toute la durée de l'entre-deux-guerres sera pour une large partie étranger et plus particulièrement polonais.

Les nécessités nées d'une expansion rapide, la difficulté à recruter sur place, conduisent les usines de Rosières -entreprise de taille moyenne spécialisée dans la métallurgie de seconde fusion 8 - à recruter au cours des années vingt et jusqu'en 1932, de nombreux étrangers, dont plus de 3000 travailleurs Polonais 9. Si, confrontée aux difficultés nées de la crise, la compagnie doit cesser de recruter massivement à partir de 1932 et même supprimer un nombre important

d'emplois, plusieurs centaines d'ouvriers polonais, dont beaucoup sont accompagnés de leur famille, restent cependant à Rosières. De ce fait, durant toute l'entre-deux-guerres, on compte parmi le personnel de l'entreprise, comme parmi la population de la cité ouvrière homonyme qui en dépend, une très importante proportion d'ouvriers étrangers [cf. Graphique 1].

**Graphique 1**  
Population de Rosières selon la nationalité



Bien que les trop fameux seuils de tolérance soient ici largement dépassés, la présence au sein de la cité d'une importante population étrangère ne s'accompagne pas d'expressions collectives d'hostilité de la part de la population locale. L'ensemble de nos sources : la presse locale, les témoignages recueillis auprès de contemporains, les rapports de la gendarmerie de Saint-Florent-sur-Cher ou les rapports du commissaire spécial de Bourges, ne mentionnent aucun conflit collectif né de la présence de cette population étrangère. Tout juste peut-on trouver trace en 1925 d'une rixe opposant quelques ouvriers polonais -qui d'ailleurs ne travaillent pas à Rosières- à des Français dans la localité voisine de Saint-Florent-sur-Cher 10 .

On ne peut porter cela au crédit d'une population locale qui, du fait de la modeste présence étrangère dans la région, aurait été miraculeusement préservée des réflexes xénophobes. Sans même avoir besoin de remonter à la grande dépression de la fin du dix-neuvième siècle, qui, localement, n'est pas sans s'accompagner de conflits entre ouvriers français et ouvriers étrangers, plusieurs conflits violents opposant durant la première guerre mondiale Français et ouvriers étrangers attestent de ce que de tels événements n'ont, dans le contexte local, rien d'impensable. En juin 1917 plusieurs centaines de travailleurs nord-africains se forment en colonne pour aller dégager plusieurs de leurs camarades qui ont été pris à partie par la population de Bourges. Il faut, pour éviter que le conflit ne dégénère, l'intervention de l'armée qui se déroule sous les cris des "ouvrières de l'École de Pyrotechnie logées à l'annexe Carnot et qui [étant] sur la route de Crosses, proféraient les menaces suivantes : "Tuez les donc ces salauds-là... Débarrassez nous de cette vermine, etc..." 11 . De même, à Mehun sur Yèvre en septembre 1918 une bagarre entre plusieurs dizaines d'ouvriers chinois et français fait plusieurs blessés et n'est stoppé que par l'intervention de la police militaire américaine 12 .

On ne saurait non plus supposer que le souvenir des réfugiés polonais de la grande émigration -autrefois nombreux à Bourges- ou le fait que la Pologne soit l'alliée de la France, permette aux ouvriers étrangers de Rosières -en majorité polonais- de jouir d'un préjugé favorable, ou d'une absence de préjugé défavorable. Outre que cette exception en une France où les travailleurs polonais sont généralement regardés avec suspicion -Janine Ponty peut ainsi écrire qu'"à l'exception d'une courte parenthèse lors du front populaire, le rejet l'emporte sur l'acceptation dans l'esprit des Français 13 "- serait surprenante, les souvenirs, tous concordants, des témoins que nous avons pu interroger témoignent, de la part de la population du cru, d'une méfiance solidement ancrée envers ces étrangers, que l'on ne visite pas, et que l'on n'accepterait pas comme gendre ou comme bru. Méfiance dont la force est attestée par la persistance au delà même de notre période dont témoigne, exemple parmi bien d'autres possibles, les souvenirs de Madame S évoquant la difficulté qu'il y avait pour les Polonais ou leurs enfants à se faire accepter dans le Rosières de la fin des années quarante : "J'ai fréquenté un Français, sa mère ne me regardait même pas, j'étais le déshonneur, elle ne pouvait pas pardonner ça à son fils" . 14 Le refus qu'opposent les ouvriers français de l'entreprise, groupés en une Mutuelle Ouvrière, à l'adhésion des ouvriers polonais témoigne également de cette méfiance et surtout de sa fréquence au sein de la population ouvrière locale . 15

Si malgré cela la coexistence se fait sans conflits, c'est sans doute parce que, dans le contexte de la cité-usine -sans même prendre en compte ici l'efficacité sociale du statut de citoyen au sein de la société globale de l'époque 16 - les étrangers, qui n'accèdent qu'à un segment étroit du marché

du travail local délaissé par les Français, ne constituent pas pour eux des concurrents.

Avant de tenter de montrer que les deux groupes ouvriers occupent des segments différents de l'"espace usinier" 17 -compris ici autant comme espace social que comme espace de travail- il nous faut préciser les contours de celui-ci ainsi que les instruments que nous allons utiliser au cours de sa visite. Nos sources sont pour l'essentiel les listes nominatives des recensements de l'entre-deux-guerres et le fichier du personnel de l'entreprise. Celui-ci n'indiquant souvent que la profession à l'entrée dans l'usine nous n'avons pour la plupart des calculs présentés ici utilisé que les données fournies par les listes nominatives. Les listes nominatives pour les recensements de 1926, 1931 et 1936 du canton de Charost, où se trouve Rosières, et celles des communes limitrophes de ce canton, ont été exhaustivement dépouillées, ce qui permet de reconstituer en quasi totalité le personnel de l'entreprise. Ces sources apparaissent globalement de bonne qualité. Le recoupement des données issues du fichier d'entreprise, de l'état-civil de la commune de Lunery et des listes nominatives de recensement, permet de supposer, pour chacune de ces sources, un taux d'omission ne dépassant pas 3% des effectifs de la population qu'elles sont censées répertorier. Cependant, le recensement de 1931 fait exception. Lors de la réalisation de la liste nominative de la commune de Lunery, tous les étrangers logés dans les "hôtels" pour célibataires de la compagnie ont en effet été considérés comme des non résidents. De ce fait ils n'apparaissent pas sur les listes nominatives. Nous avons donc peu utilisé les données fournies par ce recensement.

La population étudiée a été classée en fonction de sa nationalité. Nous distinguons ici trois groupes dont les membres sont nommés par commodité : Français, Polonais et autres étrangers. Un individu est rangé dans l'un de ces groupes en fonction de la nationalité qu'il possède dans la source la plus ancienne où il apparaisse. Un classement opéré ainsi aboutit, en toute rigueur, à définir trois groupes sur la base de l'origine nationale de leurs membres. Ici cependant les groupes d'étrangers ainsi définis se confondent avec les travailleurs immigrés employés par l'entreprise. En effet, les enfants de ces étrangers, qui gardent parfois la nationalité de leurs parents, même lorsqu'ils sont nés en France, sont trop jeunes encore lorsqu'ils sont dans ce cas pour être en âge de travailler durant la période étudiée. D'autre part les naturalisations sont extrêmement rares parmi les ouvriers étrangers de Rosières et les quelques-unes que l'on enregistre sont presque toutes postérieures à 1936, et donc postérieures aux sources que nous utilisons.

Enfin, nous avons dû utiliser une classification des positions sociales existant à Rosières. Comme souvent cela revient à classer les professions déclarées par les individus étudiés lors des opérations de recensement. Dans le cas présent, l'unidimensionalité d'un tel classement est peu gênante. En effet dans le contexte d'une cité patronale, "(...) la structure socioprofessionnelle (...) recoupe pour l'essentiel le registre du personnel de l'usine locale" 18 . A Rosières l'espace social est structuré principalement selon deux critères, celui de la place tenue dans le processus de production et celui de la situation de famille. A chaque modalité possible de ce couple de valeur correspondent des modalités particulières de logement, de rémunération et de sécurité de l'emploi.

Subsistent cependant les traditionnelles difficultés, dont nous ne traiterons pas ici en détail, liées à la fiabilité des enregistrements utilisés et à la pertinence de la classification adoptée 19 . Nous nous contenterons de décrire les solutions adoptées et leurs conséquences plausibles. Le classement des dénominations professionnelles choisi s'appuie sur les conventions collectives de 1936 pour la métallurgie qui distinguent, en fonction de la durée nécessaire à la formation, trois types de positions ouvrières : celles de manoeuvres, d'ouvriers qualifiés et de manoeuvres spécialisés 20 . Nous avons ajouté une quatrième catégorie regroupant les emplois de mouleurs. Cela permettait mieux de rendre compte de la structure de nos sources qui mentionnent fréquemment cette dénomination 21 . D'autre part, celle-ci paraît bien distinguer à Rosières une position sociale et un poste de travail possédant une certaine spécificité. Les mouleurs sont payés un peu plus que les manoeuvres : parce que travailleurs de force, parce que leur travail est malsain et dangereux, parce qu'enfin la qualité et le débit de la production dépendent encore de leur tour de main, de leur "savoir de la place", ainsi que nous le rappelle M. S. :

"Chaque pièce avait son petit tour et c'est pour ça que même quand ils moulaient mécaniquement, enfin avec l'aide de la mécanique, il y avait un petit tour de main, il fallait serrer le sable un peu plus ou un peu moins (...) si bien que des fois quand un gars était malade le niveau de production baissait, parce que les autres l'attendaient, sans lui ils risquaient d'avoir beaucoup de rebuts(...)". 22

D'autre part, les mouleurs étrangers bénéficiaient à Rosières d'une sécurité d'emploi un peu plus grande que les simples manoeuvres, ce qui explique peut-être que les mouleurs étrangers aient été plus souvent accompagnés de leur famille, source d'avantage dans un système paternaliste dont l'orientation familialiste est particulièrement nette à Rosières Il est cependant difficile de les considérer comme des professionnels. Formés rapidement : "en une journée ou deux jours c'était fait, parce qu'ils spécialisaient le gars à la pièce, le gars faisait la même pièce ad vitam aeternam" 23 , leur compétence, "monnaie de singe inconvertible" 24 , leur serait de peu d'utilité dans un autre contexte que celui de Rosières. Le classement des positions non-ouvrières posait moins de problème. Les collaborateurs correspondent ici à ce que nous appellerions le personnel

d'encadrement, flanqués des ingénieurs. Parmi les employés, en plus de ceux se déclarant tels, nous avons rangé les réceptionnaires et les magasiniers, choix discutable mais leur faible nombre fait de ce problème un point de détail.

Afin d'évaluer la qualité de l'enregistrement de la profession dans nos sources, nous avons croisé les professions déclarées par les travailleurs de l'usine à l'État-civil et lors des recensements. Les résultats de ce croisement permettent de penser que les dénominations professionnelles concernant un même individu au même moment sont peu nombreuses, et surtout que les variations sont de peu d'ampleur, n'entraînant pas, dans la plupart des cas, de glissement d'une catégorie vers une autre. Seuls cinq des 33 individus présents à la fois sur un acte d'État civil de la commune de Lunery en 1926 et sur les listes nominatives du recensement de la même année appartiennent à des catégories différentes selon ces deux sources. Tous les cinq sont des travailleurs peu qualifiés, considérés dans un cas comme manoeuvres, dans l'autre comme mouleurs. Nous pouvons donc supposer que les agrégations opérés par nous et les variations dans la façon dont un même individu nomme sa position ne créent pas un flou de classement trop important. Reste cependant que dans le cas de passages de la catégorie des mouleurs à celle des manoeuvres, nous aurons besoin d'écarts importants pour affirmer que les flux enregistrés traduisent des changements dans l'affectation des individus et non l'effet d'un flou de classement. 25

Les Étrangers, et, plus encore que les autres Étrangers, les Polonais, derniers arrivés, n'ont pas accès, à quelques rares exceptions près, aux positions d'employé, d'ouvrier qualifié ou de contremaître[cf. Tableau 1].

**Tableau 1**  
**Composition professionnelle de la partie masculine du personnel des usines Rosières en 1926 et 1936 d'après les listes nominatives de recensement.**

1926	Français	en %	Polonais	en %	Autres	en %	Total
Manoeuvres	106	31	160	47	73	22	339
Manoeuvres spécialisés	31	42	39	53	4	5	74
Mouleurs	118	43	144	52	13	5	275
Ouvriers professionnels	103	87	5	4	11	9	119
Contremaîtres	18	100	0	0	0	0	18
Employés	41	98	0	0	1	2	42
Collaborateur	26	100	0	0	0	0	26
<b>Total</b>	<b>443</b>	<b>50</b>	<b>348</b>	<b>39</b>	<b>102</b>	<b>11</b>	<b>893</b>
1936	Français	en %	Polonais	en %	Autres	en %	Total
Manoeuvres	148	70	56	27	6	3	210
Manoeuvres spécialisés	37	47	39	49	3	4	79
Mouleurs	61	41	85	57	2	1	148
Ouvriers professionnels	124	93	6	5	3	2	133
Contremaîtres	15	88	1	6	1	6	17
Employés	48	100	0	0	0	0	48
Collaborateur	23	96	0	0	1	4	24
<b>Total</b>	<b>456</b>	<b>69</b>	<b>187</b>	<b>28</b>	<b>16</b>	<b>2</b>	<b>659</b>

La sous-représentation des Étrangers au sein de ces quatre groupes est, en 1926 comme en 1936, patente. En 1926, tous les Étrangers sont employés en tant qu'ouvrier, et ils ne représentent que 13% des effectifs des ouvriers professionnels, alors qu'il représentent 50% des effectifs du personnel de l'entreprise. Cette sous-représentation apparaît encore plus nettement si nous n'examinons que le cas des Polonais, représentants des nouvelles vagues d'immigrants. Formant près de 40% du personnel, ils ne représentent que 4% des effectifs des ouvriers professionnels. Il semble que la Crise ne fasse que renforcer la majorité française au sein de ces groupes puisque, si deux contremaîtres étrangers sont présents en 1936, les ouvriers professionnels étrangers ne représentent plus que 7% des effectifs du groupe. Il existe ainsi, au sein de l'espace usinier, une zone où les Étrangers, et plus particulièrement ces nouveaux venus que sont les Polonais, ne

pénètrent qu'exceptionnellement.

Il est plus difficile de repérer une zone où ne soient représentés que les Étrangers ou les Polonais. Certes, en 1926, comme en 1936, les Étrangers sont majoritaires parmi les manoeuvres spécialisés et les mouleurs, mais cette majorité n'est jamais comparable à celle que détiennent les Français au sein des catégories qu'ils dominent : en 1926 comme en 1936 les Français représentent plus de 40% des manoeuvres spécialisés et des mouleurs. Cependant, même si cette segmentation n'est pas parfaite, elle est probablement plus forte que ne le suggèrent ces données, tant du fait des agrégations imposées par tout processus de classement que de l'indétermination du terme "manoeuvre". La décomposition en unités de base du groupe des manoeuvres spécialisés fait apparaître que certains postes sont tenus presque exclusivement par des Étrangers. Parmi les 15 individus qui se déclarent "émailleur" en 1926, nous ne trouvons que deux Français et aucun parmi les 28 ouvriers se déclarant tel en 1936. De même, nous ne trouvons que deux Français parmi les cinq "couleurs" de 1926 et aucun parmi les quatre de 1936. Certes on peut objecter qu'une manière de nommer différemment une même position pourrait rendre compte de ces différences. Cependant, nous disposons d'une confirmation de ces données sous la forme d'un tableau [cf. Tableau 2] fourni par la direction de l'usine au Commissaire spécial de Bourges en 1936, qui récapitule, service par service, la proportion d'Étrangers employée par l'usine et qui confirme que les Polonais sont bien employés aux "travaux de force ou [aux] travaux du feu". 26

**Tableau 2 27**  
**Proportion d'étrangers par service aux usines Rosières en 1936.**

Service des expéditions	5,50%
Centrale et électricité	0
Service entretien (ajustage, menuiserie, modelage)	7,80%
Service bâtiment et manutention	22,30%
Service montage (avec l'ébarbage)	29,80%
Fonderie	56,40%
Émaillerie	74,50%

Il y a donc bien cantonnement des Polonais dans certaines positions où l'on trouve peu de Français, mais l'espace délimité par ces positions n'est pas l'ensemble des positions peu qualifiées, mais un sous-ensemble de celui-ci, dont les contours sont définis par la règle qui veut que : "plus le travail est pénible, plus les Étrangers sont nombreux." 28

Il semble de plus - même si nos données sur ce point sont fragmentaires- que cette "spécialisation" sur les postes les plus pénibles se renforce avec la Crise. Le fait que les Polonais, alors même que leur part dans les effectifs du personnel de l'usine diminue, constituent une proportion beaucoup plus forte des mouleurs en 1936 qu'en 1926 en est un indice.

Certes la segmentation de la force de travail locale, même si nous la considérons structurée autour de l'opposition "pénibilité-moindre pénibilité" et non plus seulement autour de l'opposition "qualification-non qualification", n'est pas totale. Elle est cependant suffisante pour affirmer que les Étrangers n'apparaissent pas ici comme des concurrents des ouvriers français. En effet, très peu nombreux à occuper les positions qualifiées, ils occupent majoritairement des places qui, même si on y trouve des Français, sont refusées par la plupart des ouvriers locaux. Là encore nous utiliserons, pour étayer notre propos, le rapport fourni par le Commissaire spécial de Bourges à l'administration préfectorale en 1938 :

"A partir de [la Première Guerre mondiale], le recrutement de la main d'oeuvre robuste et endurante exigée par le travail de la fonderie, se trouva à Rosières brusquement tari. L'effectif s'amenuisa progressivement en raison des défections d'ouvriers qui trouvaient aisément des emplois plus agréables. Circonstance aggravante, les ouvriers qui, pour diverses raisons, restaient à l'usine et y faisaient entrer leurs enfants, se refusaient à ce que ceux ci apprennent d'autres professions que celles d'ajusteur, menuisier, électricien, modelleur, etc, de sorte que le présent et l'avenir se trouvaient à la fois gravement compromis. C'est ainsi que sur la centaine, sinon plus, de jeunes gens, fils d'ouvriers français de Rosières, qui furent, sur la demande de leurs parents, embauchés depuis 1921, il n'y a à l'heure actuelle qu'un mouleur et un émailleur [La crise ne résout pas le problème.] 4; en effet les multiples tentatives faites au cours de ces dernières années pour adapter les Français au moulage, à l'émaillage ou aux travaux de force (ébarbage, manutention) n'ont pas donné de résultats sensiblement différents de ceux qui avaient été constatés antérieurement." 29

Les données disponibles sur les carrières des ouvriers au sein de l'entreprise confirment ces affirmations. Les ouvriers français qui restent dans l'entreprise un certain temps restent rarement mouleurs et sont très peu nombreux, même pendant la période de crise, à le devenir[cf. tableau 3

et 4].

**Tableau 3**  
Trajectoire professionnelle des ouvriers peu qualifiés de Rosières entre 1926 et 1931.

Polonais								
26/31	Man.	Man.spé.	Mouleurs	O.Q	Maîtrise	Manutention	Employés	Total
Manoeuvres	3	0	4	1	0	0	0	8
Manoeuvres spécialisés	1	1	2	1	0	0	1	6
Mouleurs	7	3	21	0	0	0	0	31
Total	11	4	27	2	0	0	1	45
Français								
26/31	Man.	Man.spé.	Mouleurs	O.Q	Maîtrise	Manutention	Employés	Total
Manoeuvres	43	3	0	5	0	4	0	55
Manoeuvres spécialisés	2	14	0	2	1	0	0	19
Mouleurs	11	3	30	5	2	1	2	54
Total	56	20	30	11	3	5	2	128

**Tableau 4**  
Trajectoires professionnelles des ouvriers peu qualifiés de Rosières entre 1931 et 1936.

Polonais								
31/36	Man.	Man.spé.	Mouleurs	O.Q	Maîtrise	Manutention	Employés	Total
Manoeuvres	18	10	20	0	0	0	0	48
Manoeuvres spécialisés	2	5	3	0	0	0	0	10
Mouleurs	6	2	38	0	1	0	0	47
Ouvriers qualifiés	0	1	0	3	0	0	0	4
Employés	1	0	1	0	0	0	0	2
Total	27	18	62	3	1	0	0	111
Français								
31/36	Man.	Man.spé.	Mouleurs	O.Q	Maîtrise	Manutention	Employés	Total
Manoeuvres	54	6	5	1	0	2	1	69
Manoeuvres spécialisés	5	11	2	6	0	0	0	24
Mouleurs	3	1	24	0	2	0	0	30
Ouvriers qualifiés	10	2	2	61	0	0	2	77
Employés	0	0	0	1	0	0	17	18
Total	72	20	33	69	2	2	19	218

L'emploi des données fournies par le recensement de 1931 pose, dans le cas présent, peu de problèmes, dans la mesure où le fichier du personnel permet de vérifier que la quasi-totalité des manoeuvres célibataires oubliés par les listes nominatives sont absents en 1926 comme en 1936.

Les données présentées dans ce tableau ont été obtenues en comparant les professions déclarées par les membres du personnel de l'entreprise lors de deux recensements successifs. Ces données sont présentées sous forme de tableaux de destinées. Ces tableaux se lisent donc en ligne de la façon suivante, des 8 manoeuvres polonaises de 1926, 3 sont encore manoeuvres en 1931, 4 sont devenus mouleurs. Nous n'avons pas conservé les données relatives aux ouvriers d'autres nationalités en raison d'effectifs trop faibles. Ils ne sont jamais plus de 10 à être présents lors de

deux recensements successifs.

Les deux populations étudiées diffèrent lorsque l'on observe la circulation des individus au sein de l'espace des positions peu qualifiées. Aucun des manoeuvres français de 1926 ne devient mouleur en 1931. Ils sont quelques-uns dans ce cas entre 1931 et 1936 mais ils restent significativement moins nombreux que les Polonais à opérer un tel mouvement<sup>30</sup>. La catégorie des mouleurs recrute largement parmi les manoeuvres polonais mais n'attire quasiment plus de Français. D'autre part, de nombreux travailleurs français sortent de ce groupe entre 1926 et 1931, alors que la plupart des mouleurs polonais de 1926 le sont encore en 1931. La position de mouleur est donc bien pour les Français une position que l'on ne recherche pas et que l'on fuit lorsque le contexte le permet.

Si nous voulons maintenant rendre compte des mécanismes qui génèrent et entretiennent la segmentation de l'espace social observé, il nous faut me semble-t-il distinguer deux phénomènes obéissant à des logiques différentes. L'un est le faible nombre de travailleurs polonais occupant des emplois qualifiés, l'autre est le fait qu'ils occupent presque tous les postes de travail les plus pénibles. Le choix de la main d'oeuvre polonaise, parmi d'autres possibles, permet à lui seul d'expliquer -du fait des particularités de cette population- leur absence des emplois qualifiés sans qu'ils soit besoin de supposer que l'entreprise mette en place des dispositifs leur barrant l'accès à ces emplois.

De fait, de telles pratiques semblent absentes à Rosières. En effet, l'usine ne se prive pas d'utiliser les compétences des immigrants lorsqu'elle lui sont utiles. Nous trouvons ainsi trace de 7 ouvriers qualifiés polonais en 1926 et de 9 en 1931. Aucun de ceux présents en 1931 n'était d'ailleurs en 1926. De ces 16 individus, 8 sont entrés dans l'entreprise comme ouvriers qualifiés, 8 sont entrés comme manoeuvres, et sont devenus ouvriers qualifiés moins de 5 ans après leur entrée dans l'usine, ce qui ne semble pas indiquer de la part de la direction une forte répugnance à utiliser les compétences ou les qualifications des nouveaux arrivants.

Il serait possible de mettre cela sur le compte de problèmes de classement. Cependant, le témoignage de M. S., évoquant la carrière de son père nous confirme que certains Polonais, ouvriers de métier, ont été employés es qualité aux usines Rosières, et traités en conséquence.

"Il était maçon de métier et surtout il était fumiste : (...) il fabriquait les fours(...). C'est un travail qui était pratiquement de l'improvisation, il fallait à chaque fois que le fumiste conçoive son four pour qu'il y ait une bonne circulation et que le four fonctionne bien (...).Il a fait ce travail à l'usine pendant plus de vingt ans".<sup>31</sup>

Cela lui vaut d'ailleurs de disposer d'un logement un peu plus grand que les autres dans le quartier de la gare, celui où l'on retrouve tous les ouvriers qualifiés.

De tels cas sont cependant peu nombreux, d'abord parce que beaucoup des Polonais qui arrivent à Rosières et qui forment l'essentiel des effectifs du personnel étrangers, sont des ruraux. Lorsqu'ils possèdent un métier il s'agit la plupart du temps d'un métier typique de l'artisanat rural qui trouve peu à s'employer au sein d'une entreprise métallurgique. Ils ne peuvent donc, à leur entrée dans l'usine, être employés à d'autres travaux qu'à des travaux peu qualifiés.

D'autre part, toujours ignorant de la langue française, parfois illettrés, dénués souvent de toute expérience du travail en usine, de nombreux immigrants sont peu susceptibles d'apprendre à Rosières un métier puisque, de plus en plus, cela suppose de suivre un enseignement théorique dispensé en français. Les aspirants ajusteurs doivent ainsi retourner à l'école le soir où, "il y avait des cours professionnels pour les jeunes de l'usine dont s'occupaient les instituteurs que l'usine payait pour le faire. L'usine envoyait là pour qu'ils se perfectionnent en Français, en calcul en dessin aussi, tout ce qui est nécessaire à un ajusteur, des ouvriers en activité ou des jeunes qui voulaient passer un C.A.P."<sup>32</sup>

D'autre part, ces nouveaux venus sont démunis du capital, fait de savoirs, de relations informelles, que représente l'ancienneté dans la place. Capital dont l'importance pour la compréhension des trajectoires au sein d'une entreprise de ce type est bien montrée par J.P. Terrail, évoquant certes une période plus récente, lorsque, étudiant les trajectoires ouvrières dans une entreprise métallurgique normande, il écrit que la réussite professionnelle s'y avère corrélée fortement quoique non exclusivement avec : "- la précocité de l'âge à l'embauche : la politique paternaliste privilégiant la promotion interne et, d'autre part, une partie des qualifications procédant de l'expérience accumulée. Ces atouts d'une bonne carrière sont massivement concentrés par ceux des salariés dont le père appartenait lui même déjà à l'entreprise".<sup>33</sup>

Cependant, si les caractéristiques de cette main population peuvent rendre compte du faible nombre de travailleurs étrangers occupant des emplois peu qualifiés, nous ne pouvons rendre compte ainsi de la répartition des Français et des Étrangers entre les différents types de travaux peu qualifiés. En effet, aucune considération technique ne pourrait ici, prenant appui sur les caractéristiques de cette population en tant que main d'oeuvre, expliquer son cantonnement dans les travaux les plus pénibles. Nous pouvons alors supposer que la direction de l'entreprise favorise cette segmentation, décidant de l'affectation des individus en fonction de leur nationalité.

Cela suppose que l'entreprise fasse intervenir la nationalité comme critère lorsqu'elle prend une décision concernant un membre de son personnel. Cela est loin d'être une hypothèse forte. Les débauchages des années 1930, qui frappent d'abord les Polonais, le prouvent. La diminution des effectifs du personnel de l'usine n'entraîne pas de diminution des effectifs du personnel français, mais une forte diminution des effectifs de travailleurs polonais [cf. Tableau 1]. Le rapport du commissaire spécial de Bourges déjà abondamment utilisé le confirme :

*"A partir de 1929-30, ép` que ` à la crise éc` n` mique a c` mmencé à sévir en France, les usines R` sières `nt c` nçu l'esp` ir de tr` uver parmi les chômeurs des travailleurs français acceptant le travail qu'elles p` uvaient leur `ffrir [mais,] la réducti` n de la pr` p` rti` n d'Étrangers résulta plus de licenciements préférentiels p` rtant sur eux que de l'embauchage de français". 34*

Nous sommes alors amené à penser, même si nos sources ne nous fournissent aucune preuve décisive, que ce critère est aussi pris en compte lorsqu'il s'agit de décider de l'affectation des individus à leur place dans la production.

Cependant, même si tel est le cas, ce que nous ne pouvons affirmer ici, il n'est pas sûr qu'il faille voir là la mise en pratique d'une stratégie inspirée par le patriotisme de la direction ou par le machiavélique souci de diviser le personnel pour mieux régner. En d'autres termes, il n'est pas besoin de supposer que la direction de l'entreprise souhaite exclure les Polonais de tous les postes de travail, à l'exception des postes peu qualifiés les plus pénibles, pour expliquer qu'elle contribue par ses pratiques à maintenir, voire à renforcer la segmentation de sa force de travail. L'entreprise est en effet soumise à une contrainte externe qui se fait de plus en plus forte. L'administration locale est de plus en plus hostile à l'usage de la main d'oeuvre étrangère. Un rapport du Préfet du Cher en témoigne éloquemment.

"Le groupement ethnique ainsi constitué, [la population polonaise de Rosières] sans être évidemment menaçant pour la sécurité du pays, ne m'en paraît pas moins anormal. Sa dissémination pourrait être obtenue par la diminution du pourcentage de 40% actuellement autorisé dans la mesure où il serait compatible avec la marche de l'entreprise." 35

Or, la loi et la réglementation donnent à l'administration locale des moyens de pression accrus en ce domaine. Certains services ne se privent pas d'en user. Ainsi l'office départemental de placement tente-t-il de gêner l'embauche par l'usine des femmes de ses travailleurs polonais, dans l'intention évidente d'empêcher la stabilisation des familles.

"Il y a l'usine 75 ouvrières dont 49 Étrangères. Ce point particulier a toujours retenu l'attention du Service Départemental de Placement qui estime excessive cette proportion et s'efforce de la diminuer. C'est ainsi qu'en 1936 il a refusé en bloc 45 cartes de travailleuses industrielles, assurant que la région pouvait aisément fournir le personnel féminin nécessaire." 36

Dans ce contexte, la direction de l'entreprise, contrainte de ne pas s'aliéner une main d'oeuvre française qui, par le vote et l'action collective, peut lui causer une gêne sensible, peut difficilement ne pas débaucher en priorité des travailleurs étrangers en cas de ralentissement de l'activité. Mais, étant donnée la difficulté de recruter des Français pour certains postes, la tentation est grande de ne garder que les Étrangers qui les occupent, ce qui a pour effet de maintenir voire de renforcer la segmentation du personnel.

Si nous pouvons ainsi expliquer les conditions d'emploi proposées aux Étrangers et surtout aux Polonais, il reste à comprendre pourquoi beaucoup les acceptent. Un premier élément de réponse est qu'ils n'ont guère le choix. Dépourvus de capitaux, souvent de qualification professionnelle, ne pouvant se lancer dans le commerce ethnique parce que la compagnie n'autorise pas l'installation dans la cité d'autres commerces que les siens, ils ne peuvent guère songer se mettre à leur compte. Soumis à une réglementation qui limite de plus en plus leur liberté de mouvement et représentants d'une nouvelle immigration ne pouvant trouver refuge dans un secteur plus prometteur dominé par leurs compatriotes, ils ne disposent pas d'un éventail d'emplois possibles très large.

Il leur est donc difficile de trouver de meilleures conditions d'emploi en France. Il leur reste cependant la possibilité de rentrer en Pologne ou d'émigrer ailleurs, et si beaucoup ne le font pas, c'est je crois parce que la situation qui leur est offerte offre, à leurs yeux, un certain nombre d'avantages. Beaucoup viennent, s'il faut en croire les témoignages recueillis, "en pensant rester deux ans, trois ans, se faire un pécule, acheter de la terre, pour pouvoir rentrer." 37 Nous sommes d'autant plus prêts à le croire que c'est sans doute le cas de la plupart des émigrants polonais de la période, ce qui permet à Janine Ponty d'écrire que : "dans la mentalité polonaise, aucun départ d'ouvrier n'est jamais définitif." 38

Or, être mouleur ou émailleur à Rosières permet d'espérer réaliser ce but. Du fait des avantages consentis par la compagnie à ses ouvriers : logement, jardin, économat, chauffage gratuit, entre autres choses, il est possible de minimiser les dépenses. De plus, payés un peu plus que de simples

manoeuvres, et surtout payés à la tâche, les mouleurs polonais peuvent espérer augmenter leurs revenus en intensifiant leur travail, ce dont ils ne se privent pas. Lors des entretiens, revient souvent le souvenir de ces ouvriers polonais qui, "Alors que l'usine n'ouvrait ses portes qu'à 7 heures, ils sautaient par dessus le mur, des fois à 2 heures du matin pour aller préparer leur sable, comprenez, ils étaient payés à la tâche et ils voulaient gagner de l'argent et rentrer en Pologne." 39

Enfin, la situation de la cité, véritable, "usine à la campagne" 40, permet, après la journée de travail, ou pendant les jours de congé, pour les parents, toute l'année pour les enfants, de s'assurer d'un revenu supplémentaire en prenant part aux travaux agricoles, que beaucoup connaissent, dans les fermes de la région. Mr. S. évoque ainsi son père :

*" Il travaillait dans les fermes. Quand il était du matin, il prenait à 5 heures il finissait à 13 heures et l'après midi, en guise de repas, il allait dans une ferme av` isinante faire la m` iss` n, quand c'était l'ép` que de la m` iss` n, il revenait à 6 heures, il prenait s` n repas, il allait se c` ucher en vitesse et il rec` mmençait le lendemain ; et puis l'hiver il faisait du b` is, jusqu'à 60 stères à deux, à la hache et à la scie, et t` ut ça p` ur gagner quatre s` us." 41*

L'est du Berry vit, tant à la fin du dix-neuvième siècle que durant la Grande Guerre, des conflits opposer des groupes de travailleurs étrangers à la population locale et il ne semble pas que la méfiance envers l'étranger, qui n'épargne pas le Polonais, y décline après guerre. Pourtant la présence d'une forte colonie étrangère, essentiellement polonaise, dans la cité usine de Rosières n'y provoque pas de conflits collectifs, même durant la grande Crise, période pourtant propice au déchaînement des passions xénophobes. Je vois là le fruit de la structure socioprofessionnelle de la cité, ce qui n'est pas exclusif d'autres facteurs qu'il n'est pas dans mon propos de repérer ici. En effet les travailleurs étrangers, occupant très rarement des postes qualifiés, semblent ne plus pouvoir, lorsque la crise arrive, occuper d'autres postes que les postes les plus pénibles et les plus dangereux -c'est à dire la partie des postes exigeant une faible qualification qui mettent au contact du feu ou exigent un travail de force- que la majorité des ouvriers locaux refusent désormais et que même la Crise ne pourra les décider à réintégrer. De ce fait la main d'oeuvre polonaise ne concurrence pas la main d'oeuvre française, du moins celle qui appartient déjà à l'entreprise et qui, du fait de l'isolement de la cité, est la seule avec laquelle elle soit véritablement en contact. Le point a d'autant plus d'importance que, dans le contexte de la cité-usine, la nature de l'emploi détermine les possibilités d'accès aux autres biens disponibles, tels que le logement. De ce fait si il n'y a pas concurrence dans le domaine de l'emploi il ne peut y avoir ici concurrence dans d'autres champs. On peut voir dans cette segmentation de la main d'oeuvre le fruit d'une stratégie d'entreprise visant à la diviser et permettant de renouer le consensus autour d'un mode de gestion paternaliste qui, à Rosières comme ailleurs, connaît alors une seconde jeunesse après avoir été violemment contesté. Et certes la direction de l'entreprise choisit d'employer aux postes refusés par les Français, sans avoir à changer substantiellement le contenu de ceux-ci, une main d'oeuvre que ses caractéristiques en tant que main d'oeuvre, son statut socialement politiquement et culturellement dominé, et son histoire -dictant à ses membres leurs projets et délimitant les moyens possibles de leur réalisation- permet d'employer ainsi, cependant, la direction de l'entreprise n'est pas par principe hostile à son utilisation dans d'autres emplois. La durable segmentation observée ici, importante par ses implications qui dépassent son effet sur les modalités de cohabitation entre Français et étrangers, apparaît alors naître de l'introduction dans le contexte de la cité patronale, dans une conjoncture historique précise -qui est à la fois conjoncture économique, moment de la division du travail et conjoncture politique- d'une main d'oeuvre dont la condition et l'histoire assurent le cantonnement -qui n'est pas ici exclusion- autant professionnel que social, indépendamment de la volonté des acteurs locaux autant que de spécificités locales. Les analyses menées ici semblent alors pouvoir être étendues à d'autres lieux -c'est à dire à d'autres cités patronales françaises, et à d'autres populations partageant les caractéristiques pertinentes ici des Polonais de Rosières -ruraux polonais, slovaques, ou nord-africains par exemple.

## Notes

1. Lequin Y. (direction) : *La M` saique France, Hist` ire des étrangers et de l` immigrati` n en France*, Larousse, Paris, 1988, p 335. Retour au texte
2. Firmin Lentacker : *La fr` ntière franc` -belge, Etude gé` graphique des effets d` une fr` ntière internati` nale*, service de reproduction des thèses, Lille, 1973, page 386. Retour au texte
3. Pierre Milza : *V` yage en ritalie*, Plon, Paris, 1993. Retour au texte
4. Ralph Schor : *L'` pini` n française et les étrangers 1919-1939*, thèse d'état ( histoire), publications de la Sorbonne, Paris, 1985. Retour au texte
5. Jean-Claude Bonnet : *Les p` uv` irs publics et l` immigrati` n dans l'entre-deux-guerres*, thèse de troisième cycle d'histoire, Publications du centre Pierre Léon, Université de Lyon, 1974. Retour au texte
6. Alain Dewerpe : *Le m` nde du travail en France, 1800-1950*, Armand Colin, Paris, 1989,

- page 154. Retour au texte
7. Les pages qui suivent reprennent certains éléments issus d' un mémoire de maîtrise et d' un mémoire de D.E.A, tous deux consacrés à l' étude de la population polonaise de la cité qui furent dirigés par madame Janine Ponty. Retour au texte
  8. La présentation de la naissance et du développement de cette entreprise n' entant pas ici dans mon propos je renvoie le lecteur à  
-Geneviève BAILLY : "Rosières, un bourg né de la métallurgie ", extrait des *Actes du centième congrès des sociétés savantes* tenu à Paris 1975, Bibliothèque nationale, Paris, 1977, non paginé.  
-Michel PIGENET : " Rosières, l'usine et le village ", *Le Mouvement social* numéro 119, avril-juin 1982, pages 33 à 61. Retour au texte
  9. Fichier du personnel des entreprises Rosières. Retour au texte
  10. Rapport de la brigade de gendarmerie de Saint-Florent-sur-Cher, janvier 1925, A.D. Cher, 25M49. Retour au texte
  11. Rapport du lieutenant colonel Appert directeur de l' école centrale de pyrotechnie de Bourges à Mr. le général commandant d' armée (commandant de la huitième région territoriale, daté du 29 juin 17. A.D Cher, 25 M 181. Retour au texte
  12. Rapport du commissaire de police de Mehun sur Yèvre, 3 sep 18, A.D Cher, 25 M 181. Retour au texte
  13. Janine Ponty : *P' l' nais mécnus, Hist' ires des travailleurs immigrés en France dans l' entre-deux-guerres* , Publication de la Sorbonne, 1988, page 388. Retour au texte
  14. Entretien numéro 6, Monsieur et Madame S. enfants de travailleurs polonais des usines Rosières. Retour au texte
  15. Rapport du commissaire spécial de Bourges, 22 janvier 1926, A.D Cher 25 M 50 Retour au texte
  16. Voir Gérard Noiriel : *La tyrannie du national* , Calman-Lévy, Paris, 1991, pages 84-93. Retour au texte
  17. Terme emprunté à Alain Dewerpe : " Le pouvoir du sens pratique. Carrières professionnelles et trajectoires des chefs d' atelier de l' Ansaldo ( Gênes, 1900-1920)", in : Coll : *L' usine et le bureau. Itinéraires sociaux et professionnels dans l' entreprise, dix-neuvième et XXème siècle* , Presses Universitaires de Lyon, 1990. Retour au texte
  18. Gérard Noiriel : "Les espaces de l' immigration ouvrière" p. 175, in Coll : *Villes ouvrières, 1900-1950* , L' harmattan, Paris, 1989. Retour au texte
  19. Il n' est pas dans mon propos de m' étendre sur les problèmes posés par l' élaboration des d' un classement des professions ou des positions ouvrières. Je me contenterai donc de renvoyer le lecteur à :  
- Philippe Videlier, Bernard Bouhet : *Vénissieux de A à V, 1921-1931* , Pul, Lyon, 1983  
-Jean-Luc Pinol : *Les mobilités de la grande ville*, Presses FNSP, Paris, 1991.  
Retour au texte
  20. Catégorie où nous avons rangé à la fois des travaux postés et des "spécialités" caractéristiques de la métallurgie de seconde fusion qui ne sont pas assimilables à des métiers, du fait de la courte durée de formation nécessaire à leur exercice et de la faible transférabilité du savoir ainsi acquis. Retour au texte
  21. Une agrégation avec une catégorie numériquement très forte entraîne une perte d' information sans apporter de surplus de sens, voir M. Gribaudi, A. Blum : "Des catégories aux liens individuels : l' analyse statistique de l' espace social", *Annales ESC* , 45-6, pp.1365-1402. Retour au texte
  22. Entretien numéro 12, M. S, ancien employé au Bureau des Méthodes. Retour au texte
  23. idem. Retour au texte
  24. Expression empruntée ici à D. Charasse : "L' usine, l' écriture et la place", *Genèse* , mars 1992, 7, p. 63. Retour au texte
  25. Dans une étude de mobilité, les effets d' un flou de classement sont en effet amplifiés. Voir D. Merllie : "Les classements professionnels dans les enquêtes de mobilité", *Annales ESC* , novembre-décembre 1990, 45-6, pp. 1317-1334. Retour au texte
  26. Rapport du Commissaire spécial de Bourges, 23 décembre 1938, A.D Cher M 6705. Retour au texte
  27. Données fournies par les Entreprises Rosières au Commissaire spécial de Bourges, citées dans son rapport du 23 décembre 1938, A.D Cher M 6705. Retour au texte
  28. Gérard Noiriel : *Les ouvriers dans la société française, dix-neuvième-vingtième siècles* , Seuil, Paris, 1986, p. 134. Retour au texte
  29. Rapport du Commissaire spécial de Bourges, 23 décembre 1938, A.D. Cher M 6705. Retour au texte
  30. Test du chi 2 significatif à 1%. Retour au texte
  31. Entretien numéro 12. Retour au texte
  32. Entretien Numéro 3, M. et Mme Aubrun, instituteurs à Rosières de 1933 à 1945, qui assurèrent, avec d' autres ces cours durant leur passage dans la cité. Retour au texte
  33. Jean-Pierre Terrail : *Destins ouvriers. La fin d' une classe ?* , PUF, Paris, 1990, p. 124. Retour au texte
  34. Rapport du Commissaire spécial de Bourges, 23 décembre 1938, A.D. Cher M 6705. Retour au texte

35. Rapport du Préfet du Cher à M. le Garde des Sceaux, ministre de la Justice, Service des Naturalisations, Bureau du Sceau, 24 janvier 1939, A.D. Cher M 6705. Retour au texte
36. Rapport du Commissaire spécial de Bourges, 23 décembre 1938, A.D. Cher M 6705. Retour au texte
37. Entretien numéro 9, Mme T. fille d'ouvriers polonais des usines Rosières. Retour au texte
38. Janine PONTY : *Les travailleurs polonais en France*, Thèse d'État (Histoire), Paris I, 1985, dact. , 3 volumes. Retour au texte
39. Entretien numéro 6, M. et Mme K., anciens ouvriers de Rosières et fils d'ouvriers polonais de l'usine Rosières. Retour au texte
40. Michel PIGENET : "Rosières, l'usine et le village", *Le Mouvement social* numéro 119, avril-juin 1982. Retour au texte
41. Entretien numéro 13 M. S., fils d'un ancien ouvrier polonais de Rosières. Retour au texte

© Actes de l'histoire de l'immigration  
© Équipe Réseaux, Savoirs & Territoires.

<http://barthes.ens.fr/cli/revues/AHI/articles/volumes/co.html>

ISSN 1630-7356